

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De messieurs *Bourgoin* et fils, de la cité de *Montréal* ; et de messieurs *Bourgoin* et *Lamontagne*, de la même cité, tous entrepreneurs de chemins de fer, demandant la passation d'un acte qui leur permette d'obtenir une compensation pour certains dommages qu'ils ont éprouvés, et pour d'autres fins.

De la Banque d'Echange du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte pour réduire le capital de la dite banque à raison de cinquante pour cent, savoir : à cinq mille parts de cent piastres chacune, et pour réduire le nombre des directeurs à un minimum de cinq.

L'honorable M. *Simpson*, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son premier rapport recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Simpson*, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ,

Vendredi, 17 décembre, 1880.

Le comité mixte des impressions du Parlement a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son deuxième rapport :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à ordre.—Etat indiquant les sommes d'argent que les agents du *Canada*, ou toutes autres personnes résidant à Londres, avaient en mains dans les premiers jours de chaque mois des années 1876, 1877, 1878 et 1879. (No. 19) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à ordre.—Etat donnant les noms des personnes destituées ou déchargées pour quelque motif, ou qui ont été mises à la retraite, depuis le 13 février 1897. Aussi les noms, etc., de toute personne nommée à aucun emploi depuis cette date, etc. (No. 17.)

Etat des mandats spéciaux émis par le gouverneur-général conformément à l'acte 41 Victoria, chapitre 7, clause 32. (No. 18.)

Etat des paiements portés aux dépenses imprévues, en vertu d'arrêtés du Conseil, depuis le 1er juillet, 1880, jusqu'à date, conformément à l'acte 43 Victoria, chapitre 10, cédule B. (No. 19.)

Message de Son Excellence le gouverneur-général, transmettant à la Chambre, conformément à l'Acte 34, Victoria, chap. 6, clause 10, trois Minutes du Conseil approuvées, relativement à l'administration des banques d'épargnes. (No. 21.)

Mémoire sur le coût estimatif de la construction de certains séchoirs du chemin de fer du Pacifique canadien. Aussi un état du coût du dit chemin de fer à la date du 30 novembre, 1880. (No. 23.)

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.